

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 janvier 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

**Lettre datée du 18 janvier 2002, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Excellence,

Je tiens à appeler votre attention sur l'attentat terroriste palestinien le plus récent commis contre Israël.

Hier, dans la ville de Hadera, un Palestinien armé est entré dans une salle de réception pleine de gens et a ouvert le feu avec un fusil semi-automatique, tuant six personnes et en blessant plus de 30, dont quatre sont dans un état critique. Au moment des faits, des dizaines d'enfants et d'adultes étaient réunis dans la salle pour la fête du « bat mitzvah », qui suit la cérémonie juive traditionnelle marquant le passage d'une jeune fille à l'âge adulte. L'homme armé a été tué par la police israélienne. La Brigade des martyrs de Al-Aqsa, groupe lié à la faction du Fatah proche de Yasser Arafat a revendiqué l'attentat.

L'attaque d'aujourd'hui constitue le dernier incident de la campagne de terreur palestinienne menée actuellement contre les Israéliens, que j'ai décrite en détail dans mes lettres datées des 16 janvier 2002 (A/56/774-S/2002/73), 11 janvier 2002 (A/56/771-S/2002/47), 4 janvier 2002 (A/56/766-S/2002/25), 13 décembre 2001 (A/56/706-S/2001/1198), 4 décembre 2001 (A/56/678-S/2001/1150), 30 novembre 2001 (A/56/670-S/2001/1141), 27 novembre 2001 (A/56/663-S/2001/1121), 12 novembre 2001 (A/56/617-S/2001/1071), 5 novembre 2001 (A/56/604-S/2001/1048), 24 octobre 2001 (A/56/506-S/2001/1011), 19 octobre 2001 (A/56/492-S/2001/990), 17 octobre 2001 (A/56/483-S/2001/975), 8 octobre 2001 (A/56/450-S/2001/948), 5 octobre 2001 (A/56/444-S/2001/943), 3 octobre 2001 (A/56/438-S/2001/938), 24 septembre 2001 (A/56/406-S/2001/907), 20 septembre 2001 (A/56/386-S/2001/892), 17 septembre 2001 (A/56/367-S/2001/875), 7 septembre 2001 (A/56/346-S/2001/858), 4 septembre 2001 (A/56/331-S/2001/840), 30 août 2001 (A/56/325-S/2001/834), 27 août 2001 (A/56/324-S/2001/825), 13 août 2001 (A/56/294-S/2001/787), 9 août 2001 (A/56/286-S/2001/780), 8 août 2001 (A/56/280-S/2001/775), 6 août 2001 (A/56/272-S/2001/768), 27 juillet 2001 (A/56/225-S/2001/743), 26 juillet 2001 (A/56/223-



S/2001/737), 17 juillet 2001 (A/56/201-S/2001/706), 13 juillet 2001 (A/56/184-S/2001/696), 3 juillet 2001 (A/56/138-S/2001/662), 2 juillet 2001 (A/56/131-S/2001/656), 21 juin 2001 (A/56/119-S/2001/619), 19 juin 2001 (A/56/98-S/2001/611), 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604), 13 juin 2001 (A/56/92-S/2001/585), 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Nous tenons le Président Arafat et l'Autorité palestinienne pour responsables de l'attentat d'hier en raison du rôle qu'ils continuent à jouer en aidant ou en commettant des actes terroristes contre Israël et de leur refus obstiné de prendre les mesures qui s'imposent contre les organisations terroristes. Le Président Arafat et l'Autorité palestinienne poursuivent leur tactique hypocrite consistant à réclamer la fin de la violence, voire même à condamner celle-ci lorsqu'elle se produit, tout en continuant activement à aider et abriter des terroristes. Il convient de souligner que l'attentat terroriste d'hier a été commis par un groupe lié à la faction du Fatah proche de M. Arafat.

Les attentats terroristes incessants perpétrés contre Israël depuis les territoires sous contrôle de l'Autorité palestinienne constituent le plus grand obstacle à la reprise d'un processus politique de négociation. Pourtant, comme les parties elles-mêmes en ont convenu, un tel processus représente la seule voie possible et acceptable pour répondre aux besoins et aux aspirations des deux côtés. Israël demande que, dans le contexte de sa campagne mondiale contre le terrorisme, la communauté internationale exerce inlassablement les pressions les plus fortes sur les autorités palestiniennes pour que celles-ci satisfassent à leur devoir de lutter contre le terrorisme et de veiller à se conformer aux normes internationales.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**